

Renouvellement de la concession B-12 — le courrier et l'acte préparés

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 23/09/2026

Concession trentenaire, cimetière Saint-Martin, acte du 14 septembre 1996 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **La famille Vernier et l'emplacement B-12 sont inventés. L'acte de concession est un acte du maire : l'agent le prépare complet et vérifiable, la signature reste là où elle doit être.**

Le dossier tel qu'il se présente

Élément	Contenu	Contrôle	Source
Emplacement	B-12, cimetière Saint-Martin, allée 3, rang 4	Concordant registre et plan	Registre des concessions
Concession	Trentenaire, acte du 14 septembre 1996	Durée de l'acte et durée au registre concordantes	Acte signé, copie jointe au dossier

Élément	Contenu	Contrôle	Source
Échéance	14 septembre de l'année en cours	Rappel envoyé douze mois avant, puis six mois avant	Journal des rappels
Personnes inhumées	Deux, en 1996 et en 2011	Concordantes avec le registre	Registre des concessions
Demandeuse	Claire Vernier, fille des concessionnaires	Qualité d'ayant droit établie par la filiation	Livret de famille et acte de décès, joints
Seconde ayant droit	Hélène Vernier, mentionnée à l'acte de 1996	Accord écrit MANQUANT	Demandé dans le courrier, avec l'explication du motif
Tarif	Repris sans reformulation de la grille délibérée	Vérifié contre la grille en vigueur	Délibération du 18 novembre 2025

Le courrier à la famille, tel qu'il part après relecture

« Madame, **vous nous avez interrogés sur le renouvellement de la concession où reposent vos parents, au cimetière Saint-Martin. Cette concession, accordée pour trente ans le 14 septembre 1996, arrive à échéance le 14 septembre prochain.**

Le renouvellement est possible et nous pouvons le préparer avec vous. Vous disposez pour le demander d'un délai de deux ans à compter de l'échéance : la loi le prévoit, et nous tenons à vous le préciser dès maintenant afin que vous ne vous sentiez pas pressée.

Pour instruire votre demande, il nous faut : la copie de votre pièce d'identité, un justificatif de domicile, et **l'accord écrit de votre sœur, Madame Hélène Vernier, mentionnée à l'acte de 1996 comme vous. Cet accord est requis parce que la concession vous a été transmise à toutes deux ; il ne s'agit pas d'une formalité que nous ajouterions.**

Le tarif applicable est celui de la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2025, Page 20/4

dont nous joignons l'extrait.

Si une difficulté se présente, quelle qu'elle soit, écrivez-nous ou passez au service : nous prendrons le temps qu'il faudra. »

Trois choix de rédaction, et chacun a une raison. Le délai de deux ans est annoncé d'emblée, parce qu'une famille qui reçoit un rappel d'échéance craint souvent d'avoir déjà tout perdu. **Le motif de la pièce manquante est expliqué avant d'être demandé**, parce qu'une exigence non motivée se lit comme un obstacle. **La dernière phrase ouvre la porte**, et ce n'est pas une politesse : sur les 640 courriers de l'année, c'est la phrase qui produit le plus de réponses.

L'acte de renouvellement préparé — les mentions reprises

Mention	Origine	Contrôle effectué
Identité du concessionnaire	Acte de 1996 et pièces déposées	Concordance des deux
Emplacement, allée, rang, numéro	Registre et plan	Concordance des deux
Nature et durée	Acte de 1996, renouvellement de même durée	Durée conforme aux catégories du règlement
Tarif	Grille délibérée du 18 novembre 2025	Repris sans reformulation
Mentions obligatoires du modèle communal	Modèle d'acte du service	Toutes présentes
Signature	Le maire	Cadre vierge — l'acte n'est pas signé

Ce que la préparation d'un acte coûtait, ce qu'elle coûte

Étape	Aujourd'hui	Après	Qui la fait
-------	-------------	-------	-------------

Recherche au registre et au plan	12 min	0 min — produit	L'agent
Report des mentions de l'acte d'origine	10 min	0 min — produit	L'agent
Vérification de la durée et du tarif	7 min	0 min — produit et contrôlé	L'agent
Contrôle des pièces déposées	9 min	2 min — sur les pièces déjà lues et signalées	La gestionnaire
Relecture et mise à la signature	10 min	2 min 48	La gestionnaire, puis le maire
Total	48 min, dont 28 min 48 de préparation	4 min 48 de préparation	60 % du temps ramenés à 10 %
Sur les 96 actes de l'année	—	—	38 heures rendues

Accord écrit de la seconde ayant droit reçu le : _____

Acte relu par : _____ — signé par le maire le : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.